



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 février 1998

Conseillers en exercice : 44

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 Février 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 Mars 1998

Renouvellement de la concession de distribution de gaz naturel

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Jean-Claude ALAZARD.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Claire MINALI-BELLA donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

DELIBERATION D98086

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 1998

Mission Environnement

Renouvellement de la concession de distribution de gaz naturel

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Il vous est proposé de renouveler pour 15 ans le contrat de concession de distribution de gaz naturel sur le territoire de la commune.

Le présent contrat de concession conclu avec GDF annule et remplace les dispositions antérieures devenues de moins en moins adaptées à la réalité technique et économique de la distribution du gaz.

Ce nouveau contrat s'applique selon les dispositions, arrêtées après concertation au cahier des charges et ses annexes.

Les obligations de service public qui s'imposent au concessionnaire concernent les aspects essentiels suivants :

- la qualité du service et du produit,
- la charte sociale en faveur des niortais les plus démunis,
- la protection de l'environnement,
- l'accroissement de la sécurité.

La concession de distribution de gaz naturel est subordonnée au versement d'une redevance de concession (investissement et fonctionnement) et d'une redevance d'occupation du domaine public, actualisables annuellement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le contrat de concession de distribution de gaz naturel, son cahier des charges et ses annexes à intervenir avec GDF, le concessionnaire,
- de convenir de l'actualisation annuelle des redevances de concession selon les modalités portées au cahier des charges de la concession (annexe 1)
- d'inscrire les recettes au budget annuel.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)